



**URGENT :**

**Demande de Bourse Nationale Collège pour 2018-2019**

**RETOUR OBLIGATOIRE DU COUPON DE REPONSE CI-APRES  
POUR LE LUNDI 10 SEPTEMBRE AU PLUS TARD SANS FAUTE AU SECRETARIAT SVP-MERCI**

Votre enfant est collégien pendant l'année scolaire 2018-2019 et si vos revenus au regard de votre situation de famille ne dépassent pas un certain montant (voir barème au verso), vous pouvez bénéficier d'une Bourse de Collège.

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

**① Vous souhaitez faire une demande de Bourse de Collège ?**

La Bourse de Collège a pour but de vous aider à assumer une partie des frais de scolarité de votre enfant qui est scolarisé au collège.

*Vous avez à votre disposition un simulateur de droit à l'obtention de bourse :*

lien disponible sur le site du collège : [www.college-lavillette.com](http://www.college-lavillette.com), page d'accueil, encart « agenda »

**② Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une Bourse Collège ?**

La Bourse de Collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) **les ressources de la famille** : c'est le **revenu fiscal de référence** inscrit sur votre **avis d'impôt sur le revenu**



- 2) **la situation familiale** : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

**③ Comment est calculé le montant de la bourse de Collège ?**

L'Etablissement vérifie que votre situation vous permet d'obtenir une bourse pour votre enfant. Ce montant est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants à charge.

**NB** : Dans le cas où votre situation s'est détériorée depuis **2016** (décès, divorce, RMI, chômage, diminution de salaire, ...), il convient de tenir compte de votre nouvelle situation financière. Celle-ci doit obligatoirement faire l'objet de justificatifs (photocopies des avis de paiement des pensions, des indemnités Pôle Emploi et/ou Sécurité Sociale, de l'extrait de jugement de divorce, des 3 dernières fiches de paie...)

**ATTENTION** : En cas de décès, divorce, séparation, pacs, remariage : les 2 feuilles d'imposition demandées sont : l'une concernant le couple OU l'autre le parent seul.

En cas de garde alternée : les avis d'imposition des deux parents.

En cas de concubinage : les avis d'imposition du responsable légal et de son-sa conjoint-e.

**NB : les avis d'imposition ne faisant aucun enfant à charge ne seront pas recevables.**

**FORMALITES A ACCOMPLIR**

① Après avoir pris connaissance des conditions d'attribution, **remplir et retourner obligatoirement au SECRETARIAT le talon ci-après pour le LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 dernier délai.**

② Si vous pouvez bénéficier de cette bourse, nous vous transmettrons alors un dossier de demande de bourse (par l'intermédiaire de votre enfant) que vous devrez remplir, signer, accompagner des éléments demandés et retourner au collège (par l'intermédiaire de votre enfant) **pour le LUNDI 01 OCTOBRE 2018 dernier délai.**

**PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES**

**POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES COLLEGE EN 2018-2019**

(à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'année 2017 – sur les revenus de l'année 2016)

	Nombre d'Enfants à Charge	ECHELON 1	ECHELON 2	ECHELON 3
		105 EUROS	288 EUROS	453 EUROS
<b>Plafond annuel à ne pas dépasser en fonction de votre revenu fiscal de référence (en Euros)</b>	1 enfant	15 048	8 134	2 870
	2 enfants	18 521	10 012	3 532
	3 enfants	21 993	11 889	4 195
	4 enfants	25 466	13 767	4 857
	5 enfants	28 939	15 644	5 520
<b>Montant annuel de la prime d'internat accordée aux futurs élèves boursiers internes : 258 Euros</b>				



**Coupon à renvoyer par mail sous format PDF sur [secretairevillette@gmail.com](mailto:secretairevillette@gmail.com) ou à rapporter OBLIGATOIREMENT au SECRETARIAT du collège pour le LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 SANS FAUTE ! SVP-MERCI**

Mme / M. / .....

Élève ..... niveau .....

a-ont pris connaissance de la circulaire concernant la **Bourse Nationale Collège.**

<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> – je me suis / nous nous sommes connecté-e-és sur le simulateur (lien disponible sur le site du collège : <a href="http://www.college-lavillette.com">www.college-lavillette.com</a> , page d'accueil, encart « agenda » en bas à droite, circulaires rentrée 2018) et je peux / nous pouvons	bénéficiaire de cette aide.
<input type="checkbox"/> <b>NON</b> – suite à la vérification sur le simulateur (lien disponible sur le site du collège : <a href="http://www.college-lavillette.com">www.college-lavillette.com</a> , page d'accueil, encart « agenda » en bas à droite, circulaires rentrée 2018) ; je ne peux pas / nous ne pouvons pas prétendre	

**Date et Signature(s) obligatoires**

<sup>(1)</sup> **COCHER la mention utile**